
Séance du 09 juin 2023

N° 2023.06.03

Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Adhésion au groupement de commandes « Informatique » de la CCTVI

Date de Convocation Le neuf juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le deux juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 02 juin 2023

Nombre de conseillers

Etaient présents :

En exercice : 24
Présents : 16
Représentés : 07
Votants : 23

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Frédéric GRILLET,
Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Dominique BOSA,
Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Bénédicte BEYENS à M. Alain JAOUEN,
M. Philippe BEAUVAIS à Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Béatrice ODINK à Mme Dominique BOSA,
M. Dominique GALLOT à Mme Martine DELIGEON,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absente excusée : Mme Cécile CHEMINEAU

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) a décidé de migrer son système information vers le cloud et de ne pas renouveler l'ensemble de son réseau informatique physique actuel. Ce choix est dicté par une volonté de :

- Développer la conduite de projets transversaux au sein des services communautaires,
- De bénéficier de l'intégration systématique des innovations en termes d'outils bureautiques,
- D'améliorer le système de protection des données.

La CCTVI, dans le cadre de l'analyse des besoins, a proposé à ses communes membres de constituer un groupement de commandes.

Certaines communes ont souhaité étendre le groupement de commandes à l'achat annuel de matériel informatique.

Par ailleurs, certaines ont souhaité également une mise à disposition du service informatique de la CCTVI pour des assistances ponctuelles. Cette partie sera organisée dans le cadre de conventions spécifiques.

Par conséquent, le présent groupement de commandes a pour objet :

- Migration Microsoft 365 des systèmes d'information et prestations annexes ;
- Fourniture et installation d'équipement informatique ;

L'acte constitutif définit l'organisation et le fonctionnement du groupement de commandes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant le projet d'acte constitutif du groupement de commandes « informatique » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 19 voix pour et 4 abstentions,

- **D'approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes « informatiques » annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte constitutif et tout document afférent au groupement de commande ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Katia PREVOST**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

